

Décision donnant délégation de signature à Mme Françoise Beaud et Mme Nicole Papineau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 636, intitulée Institut Pierre Simon Laplace.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A006DSI du 19 décembre 2009 portant renouvellement de la fédération de recherche n°636, intitulée Institut Pierre Simon Laplace dont le directeur est Hervé Le Treut ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Françoise Beaud, IE2, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Beaud, délégation est donnée à Mme Nicole Papineau, Directrice Adjointe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision n° DEC120262DR05 du 24 janvier 2012 est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité
Hervé Le Treut

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012